



## Formation au Brevet "Initiateur Mobilité à Vélo" du mardi 02 avril au vendredi 05 avril 2019

### Contexte :

Les déplacements à vélo en milieu urbain sont actuellement dans une phase de forte croissance.

Ce développement entraîne des besoins de formation à la pratique auprès de publics divers.

De plus en plus d'acteurs impliqués par cette thématique souhaitent aujourd'hui professionnaliser leur démarche et améliorer ainsi la qualité de transmission de ces compétences. C'est pourquoi dans le cadre de la création d'un référentiel national établi par l'instance de coordination (FFCT, FUB, MCF, CVTC) "Apprentissage de la mobilité à vélo", il nous semble important de proposer cette action pour le "grand Bordeaux".

**Vous êtes éducateur, animateur, bénévole... vous souhaitez développer l'apprentissage du vélo en ville comme moyen de déplacement au quotidien, vous souhaitez diversifier les activités de votre structure ?**

Vélo-Cité vous propose d'acquérir les compétences d'**Initiateur Mobilité à Vélo (IMV)**.

### Organisme de formation :

Association Vélo-Cité 16, rue Ausone 33 000 Bordeaux / 05 56 81 63 89 /  
contact@velo-cite.org

L'association Vélo-Cité crée en 1980, promeut l'utilisation du vélo en ville et agit pour faciliter les déplacements des cyclistes.

Notre expertise est reconnue tant au niveau des aménagements cyclables urbains que pour notre vélo-école à destination des adultes créée en 2008.

Agréée organisme de formation / Préfecture de la Gironde / n°72 33 09768 33

### Objectif général :

Acquérir les compétences d'accueil, d'initiation, d'accompagnement et de conseil, pour encadrer des publics différents dans leurs déplacements à vélo.

### Objectifs opérationnels :

Concevoir et animer des séances d'apprentissage à l'usage de la bicyclette.

Encadrer un groupe à vélo.

Connaître les réglages de base du vélo, les équipements adaptés et

Savoir transmettre ces connaissances.

Connaître la réglementation spécifique

### IMPORTANT

Vélo-Cité se réserve le droit de donner la priorité aux inscriptions des associations

FUB, des animateurs de centres sociaux et d'animation.

# Programme de la formation d'après le référentiel national (30h) :

## **PUBLICS :**

### **Adaptation aux différents publics**

Être capable d'identifier les publics  
et connaître leurs besoins  
Adapter la pédagogie en fonction des publics

## **ACTEURS :**

### **Présentation des acteurs de la mobilité à vélo**

Être capable de définir les objectifs poursuivis  
par les organismes, leurs rôles et leurs structures

## **ROULER :**

### **Maîtrise de l'engin**

Être capable de conduire son vélo  
et de maîtriser sa vitesse

## **PRÉPARER :**

### **Lecture de carte et de plan**

Être capable de s'orienter et de suivre un parcours

### **Conduite de groupe en sécurité**

Apprendre à conduire une séance  
et être capable d'évoluer au sein d'un petit groupe

## **SÉCURITÉ :**

### **Réglementation**

Être capable de se conformer aux règles de conduite  
et à la réglementation

## **ENGIN :**

### **Équipement du vélo et accessoires**

Être capable de conseiller sur le choix du vélo  
et des équipements en fonction des différentes pratiques,  
du risque de vol, des intempéries

### **Réglages du vélo**

Être capable d'effectuer les réglages basiques  
de sécurité

### **Mécanique de base**

Être capable de réparer et d'entretenir le vélo

## **DÉPLACEMENT :**

### **Situations particulières et bons réflexes**

Être capable d'anticiper et de maîtriser des situations  
complexes dans la circulation

### **Sécurité et secourisme**

Être capable d'intervenir et d'effectuer les bons gestes  
en cas d'accident

### **Déplacement en sécurité**

Être capable de s'insérer en confiance  
dans la circulation



## Délivrance de l'attestation

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue du stage sous les conditions suivantes :

- Présence et participation aux temps de formation
- Réussite au QCM
- Attitude durant les situations pédagogiques / constatation de non mise en danger des publics, stagiaires et encadrants

### Supports pédagogiques :

Référentiel national IMV  
publications et supports de communication  
VÉLO-CITÉ, vidéos, liens et supports pédagogiques

### Moyens :

Salle de formation, matériel et outils pédagogiques,  
Vélos, accessoires et outillage  
Agglomération urbaine et aménagements cyclables (mise en situation)

Intervenants qualifiés : BPJEPS, CQP EMV, IMV

### Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Être usager de la bicyclette au quotidien  
Avoir 18 ans au premier jour de la formation  
Être titulaire du PSC1

### Organisation de l'action de formation :

La formation aura lieu du mardi 02 avril au vendredi 05 avril 2019 de 9h à 18h les mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum

### Responsable formation et formateur :

Grégoire Ingrand : Éducateur mobilité à vélo chez Vélo-Cité - Formateur IMV – Détenteur du CQP EMV (Voiron 2016)

#### Intervenants :

Oriane Hommet (Coordinatrice de Vélo-Cité)  
Ismael Canoyra (Chargé du programme « Au Boulot À Vélo ! »)  
Serge Le Carrou (Brevet Initiateur Mobilité à Vélo)  
Catherine Joanlanne (Référente Vélo-école)  
Christian Padou (Animateur/encadrant bénévole)



## Frais pédagogiques :

- **450 €** pour les salariés sous convention de formation professionnelle (CPD ex DIF, renseignements à prendre auprès de votre OPCA, pensez à créer votre compte CPF, obligation légale depuis le 1er janvier 2015)
- **300 €** pour les bénévoles adhérents d'une association FUB (sur attestation) et à jour de cotisation

## Frais annexes :

Hébergement, restauration et déplacements à la charge du participant.  
Possibilité d'être logé chez l'habitant (adhérents de Vélo-Cité) sur demande et selon disponibilité.

### **Auberge de Jeunesse de Bordeaux**

22, Cours Barbey / 33800 BORDEAUX / 05 56 33 00 70

## Inscription validée à réception du bulletin d'inscription et du règlement par chèque à retourner à :

Association Vélo-Cité  
16, rue Ausone  
33000 Bordeaux / 05 56 81 63 89 / [contact@velo-cite.org](mailto:contact@velo-cite.org)

## Interruption du stage :

Toute annulation doit être faite par écrit.

En cas de désistement après le 12 mars 2019, une retenue de 100 euros sera effectuée par participant. À moins de 48h du démarrage de la formation, la totalité des frais pédagogiques sera due.





## Bulletin d'inscription

Formation d'Initiateur Mobilité à Vélo  
à Bordeaux, du mardi 02 avril au 05 avril 2019

Nom :

Prénom :

Fonction :

Structure de référence (asso FUB / centre d'animation, service Jeunesse, Vie associative... :

Êtes-vous adhérent FUB : oui  non  Êtes-vous : salarié  bénévole

Adresse :

CP :

Ville :

courriel :

téléphone :

Je participe à la formation de formateurs d'Initiateur Mobilité à Vélo du 02 au 05 avril 2019  
(4 jours / 30h).

Frais pédagogiques :

- 450 € prix net de taxes salariés ou agents
- 300 € prix net de taxes Bénévoles, particuliers
- Je réserve un vélo (prêt gratuit)
- Je souhaite être hébergé chez un adhérent Vélo-Cité
- Je m'occupe personnellement de mon hébergement

### **Bulletin à retourner avant le 12 mars 2019 :**

> par courrier : Vélo-Cité 16, rue Ausone 33000 Bordeaux

> par courriel : [contact@velo-cite.org](mailto:contact@velo-cite.org)

Règlement :

- Par chèque à l'ordre de Vélo-Cité
- Par virement (envoi RIB Vélo-Cité sur demande)

Signature et cachet de la structure et du stagiaire :